

Évaluation périodique du programme de doctorat de premier cycle en pharmacie

Faculté de pharmacie

Conseil universitaire du 14 juin 2022



UNIVERSITÉ
LAVAL

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Le programme de doctorat de premier cycle en pharmacie est rattaché à la Faculté de pharmacie. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité de cette même faculté.

Le doctorat de premier cycle en pharmacie compte 164 crédits. À la session d'automne 2021, 700 personnes étaient inscrites à ce programme. Le doctorat de premier cycle ayant été implanté en 2011, il fait ici l'objet d'une première évaluation périodique; une évaluation partielle de mi-parcours a toutefois été complétée en 2017. Le doctorat de premier cycle en pharmacie a succédé au baccalauréat en pharmacie, créé en 1942 et qui a fait l'objet de deux évaluations périodiques.

Le programme de doctorat de premier cycle en pharmacie vise à acquérir et développer les compétences et qualités nécessaires pour exercer la pratique de la pharmacie en milieu communautaire. Il permet notamment d'acquérir une compétence approfondie des médicaments, des habiletés d'analyse, d'organisation, de résolution de problèmes, de communication et de gestion. Le doctorat de premier cycle en pharmacie donne accès au permis de pratique de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ).

Comme le programme est soumis à un organisme d'agrément externe, soit le Conseil canadien de l'agrément des programmes de pharmacie (CCAPP), son évaluation périodique a été réalisée à la suite du processus d'agrément, en considérant le dossier soumis au CCAPP ainsi que les résultats de l'agrément. Dans le cadre de cet agrément, le dossier d'autoévaluation a été déposé en 2019 auprès du CCAPP et la visite d'évaluation a eu lieu du 4 au 6 novembre 2019. En juin 2020, le CCAPP a octroyé au programme de doctorat de premier cycle en pharmacie l'agrément pour une durée de quatre ans, en l'occurrence jusqu'au 30 juin 2024. Par la suite, pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Bureau de la qualité des programmes a réalisé, durant l'hiver 2021, trois consultations auprès des personnes concernées par le programme. Le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est ensuite réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur le programme, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval¹.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que le doctorat de premier cycle en pharmacie est pertinent et de qualité. Le CIEP a identifié les principales forces de ce programme. Parmi elles, il relève particulièrement la compétence et l'expertise variée du corps professoral, le dévouement et l'accessibilité de l'ensemble du personnel dédié au programme, l'environnement d'étude et d'apprentissage, incluant les laboratoires de simulation exceptionnels et le climat d'études. Le doctorat de premier cycle en pharmacie offre une formation de haute qualité, d'une grande cohérence et articulée autour d'une approche programme et par compétences efficace, alliant une diversité de méthodes d'apprentissages et de formation pratique.

Le CIEP a également formulé des recommandations dans le but de s'assurer que le programme satisfait pleinement aux normes d'évaluation et fait des suggestions pour l'améliorer. Les recommandations portent principalement sur la durée des stages, la charge de travail ainsi que sur la révision des activités de « rendre compte » permettant le suivi du développement des compétences des étudiantes et étudiants. Il y a également

1. Source : https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique_d_evaluation_periodique_des_programmes_de_formation_de_l_Universite_Laval.pdf.

lieu de s'assurer que les étudiantes et étudiants puissent avoir accès à un cheminement plus flexible et sont initiés aux enjeux reliés au développement durable et aux questions interculturelles et internationales.

Conformément à la Politique, la doyenne de la Faculté devra proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions.

PRINCIPALES FORCES

- La disponibilité du corps professoral, sa compétence et son expertise variée.
- Le dévouement et l'accessibilité de l'ensemble du personnel dédié au programme.
- La communication entre les membres de l'équipe professorale et les étudiantes et étudiants.
- Le climat d'études et l'entraide entre étudiantes et étudiants.
- Les activités d'accueil et l'encadrement des étudiantes et étudiants.
- L'environnement d'étude et d'apprentissage, incluant les laboratoires de simulation exceptionnels.
- Le climat d'études et l'entraide entre les étudiantes et étudiants.
- L'approche-programme et le référentiel de compétences contribuant à la cohérence du programme.
- La qualité de l'enseignement et de l'offre de cours.
- La diversité des méthodes pédagogiques et l'équilibre entre la théorie et la pratique.
- Les stages (pertinence, qualité et diversité).
- La haute satisfaction des étudiantes et étudiants ainsi que des personnes diplômées à l'égard de la formation.
- Les stratégies de communication permettant une transmission efficace de l'information aux étudiantes et aux étudiants, notamment le Portail de programme.
- Le dynamisme du comité de programme et de la direction facultaire.
- L'agrément accordé par le Conseil canadien d'agrément des programmes de pharmacie (CCAPP).
- La qualité des ressources informationnelles et documentaires.
- L'attractivité du programme.

RECOMMANDATIONS²

- R1** Que l'on prévoie des cheminements plus flexibles et adaptés aux réalités des étudiantes et aux étudiants.
- R2** Que l'on s'assure que la durée des activités d'apprentissage en milieu professionnel (stages) est adéquate et répond aux objectifs de formation du programme et aux exigences de l'agrément.
- R3** Que l'on s'assure que la charge de travail correspond au nombre de crédits des activités et qu'elle est répartie adéquatement tout au long du cheminement du programme.
- R4** Que l'on s'assure qu'au terme de leur formation, tous les étudiants et les étudiantes ont été initiés aux enjeux reliés au développement durable et aux questions interculturelles et internationales.
- R5** Que l'on révise les activités de « rendre compte » à la lumière des commentaires des étudiantes et étudiants et des personnes diplômées du programme.

2. Les recommandations sont présentées dans l'ordre où elles apparaissent dans le texte et non selon leur importance.

SUGGESTIONS

- S1** Que l'on effectue une analyse et un suivi du processus de sélection des candidates et des candidats.
- S2** Que l'on évalue les besoins de formation en méthodologie de la recherche et que l'on s'assure que les cours du programme y répondent.

**Évaluation périodique du programme de
doctorat de premier cycle en pharmacie (Pharm. D.)**

PLAN D'ACTION DE LA DOYENNE
de la Faculté de pharmacie

soumis au
vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes

Mai 2022



**UNIVERSITÉ
LAVAL**

1. Introduction

Conformément à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, la doyenne de la Faculté de pharmacie a préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP).

Le programme de doctorat de premier cycle en pharmacie (Pharm. D.) a été implanté en 2011 (CU-2008-124 et CE-2011-118). Il a fait l'objet d'une évaluation partielle de mi-parcours complétée en 2017. Il s'agit de sa première évaluation institutionnelle. Avant la création de ce doctorat, un programme de baccalauréat en pharmacie était offert et celui-ci a été évalué en 1993 (CU-93-166) et en 2002 (CU-2002-90).

Le programme de doctorat de premier cycle en pharmacie a fait également l'objet d'une première évaluation par le Conseil canadien d'agrément des programmes de pharmacie (CCAPP) en 2014 et s'est vu accorder un agrément de 5 ans (juin 2015 à juin 2020) à la suite du dépôt en 2016 d'un rapport intérimaire. En vue de la dernière évaluation de CCAPP, un rapport d'auto-évaluation a été déposé en septembre 2019. L'équipe d'évaluation de cet organisme, formée de cinq experts externes, a rencontré les diverses personnes concernées par ce programme lors de la visite effectuée à l'Université Laval du 4 au 6 novembre 2019. En juin 2020, le conseil d'agrément a accordé l'agrément pour une période de quatre ans (juin 2020 à juin 2024) avec recommandation et dépôt d'un rapport intérimaire en mars 2022.

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE) a réalisé, en mars et en avril 2021, trois consultations auprès des étudiantes et étudiants, du personnel enseignant et des diplômés. Le comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et produire un rapport synthèse d'évaluation qui a été transmis à la doyenne de la Faculté de pharmacie le 22 février 2022.

La présente évaluation du programme de doctorat de premier cycle en pharmacie par le CIEP a permis de mettre en lumière ses principales forces dont l'approche-programme et le référentiel de compétences contribuant à la cohérence du programme, la disponibilité, la compétence et l'expertise variée du corps professoral, la diversité des méthodes pédagogiques, l'environnement d'étude et d'apprentissage dont les laboratoires de simulation exceptionnels, la qualité, la diversité et la pertinence des stages. Par ailleurs, cette évaluation a permis de faire ressortir certains enjeux du programme. À cet effet, le CIEP a formulé des recommandations dans le but de s'assurer de la satisfaction des normes d'évaluation et a fait des suggestions qui visent à l'améliorer.

2. Présentation de la discipline, du ou des programmes et des perspectives d'avenir

La pharmacienne ou le pharmacien est le professionnel de la santé responsable de l'utilisation appropriée des médicaments. Elle ou il joue un rôle central dans le système de santé au Québec. La pharmacienne ou le pharmacien travaille en étroite collaboration avec les médecins, les infirmières, les infirmiers et les autres professionnels de la santé (*extrait du site de l'OPQ*). L'exercice de la pharmacie consiste à évaluer et à assurer l'usage approprié des médicaments afin notamment de détecter et de prévenir les problèmes pharmacothérapeutiques, à préparer, à conserver et à remettre des médicaments dans le but de maintenir la santé, de la rétablir ou d'offrir le soulagement approprié des symptômes (*Article 17 de la Loi sur la pharmacie*).

Le programme de doctorat de premier cycle en pharmacie de l'Université Laval vise à développer les

compétences et les postures professionnelles (qualités) nécessaires pour exercer la pratique de la pharmacie en milieu communautaire. Plus spécifiquement, le programme vise le développement des cinq compétences suivantes :

- mettre en œuvre une thérapie médicamenteuse en exécution d'une ordonnance ou non, en fonction des besoins de la personne;
- diffuser et partager le savoir pharmaceutique à travers le conseil, l'information, l'opinion, la formation, l'éducation et l'instruction;
- procéder à la prise en charge du médicament;
- procéder aux opérations nécessaires à la gestion de la pratique de la pharmacie;
- effectuer la régulation de sa pratique afin de développer son autonomie et sa responsabilité professionnelles.

Il vise également le développement de qualités garantissant le caractère professionnel de la pratique de la pharmacie: empathique aux clients, curieux au savoir, soigné à l'image professionnelle, réflexif à l'action, économe aux ressources, respectueux à la loi, critique à l'information à commenter ou à transmettre, scrupuleux au secret professionnel, analytique aux problèmes, continu aux mises à jour des connaissances, tranquille à la complexité, contributeurs aux autres professionnels et collègues, engagement aux changements de la pratique, responsables à l'usage optimal des médicaments.

Le programme compte 164 crédits se réalisant sur 12 sessions échelonnées sur quatre années. À la fin de ses études, la personne diplômée aura accès à la pratique, selon les modalités déterminées par l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ), sans formation ni stage de pratique additionnel.

Les perspectives d'emploi sont vastes. Le programme de doctorat en pharmacie a pour but de fournir une solide formation de praticien généraliste exerçant en milieu communautaire. La personne diplômée pourrait également occuper des fonctions dans l'industrie pharmaceutique, les associations professionnelles, le gouvernement, la santé publique, le milieu universitaire, pour ne nommer que celles-là. Pour l'exercice de la pharmacie en établissement de santé, la pharmacienne ou le pharmacien doit préférentiellement être titulaire d'un diplôme de maîtrise en pharmacothérapie avancée qui lui permettra de développer ses compétences à un degré supérieur.

Face aux changements législatifs et réglementaires des dernières années venant élargir les activités professionnelles en pharmacie, la Faculté a entrepris des travaux d'actualisation du programme en janvier 2020 par le Comité d'évaluation continue du programme (CECP). Ces derniers changements législatifs avec les règlements découlant du projet de loi 31 confèrent aux pharmaciennes et aux pharmaciens davantage d'autonomie dans la prestation de soins pharmaceutiques au patient et renforcent la collaboration interprofessionnelle. Les pharmaciennes et les pharmaciens peuvent prescrire des médicaments pour certaines conditions de santé considérées comme mineures (exemple : infection urinaire chez la femme) et amorcer un traitement à titre préventif (exemple : vaccination). En raison de leur expertise, les pharmaciennes et les pharmaciens joueront un rôle de premier plan dans le déploiement du Guichet d'accès à la première ligne (GAP) destinés aux personnes sans médecin de famille et permettront d'optimiser l'usage des ressources en première ligne (vaccination) (*site de l'OPQ*). Des enjeux en matière de mains d'œuvre tant en pharmacie communautaire qu'en établissement de santé ont été soulevés par l'Ordre des pharmaciens du Québec, l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), entre autres. Il est fortement souhaité par ceux-ci que les deux facultés de pharmacie du Québec augmentent leurs capacités d'accueil au Pharm. D. et à la maîtrise en pharmacothérapie avancée. De plus, une rareté de pharmaciennes et de pharmaciens en région sévit et perdure. Le programme de formation pharmaceutique décentralisée (PFPD), instauré à l'automne 2021 est une des mesures visant à favoriser l'installation et le maintien de la main-d'œuvre

pharmaceutique en région. Une des responsabilités de la Faculté est de s'assurer de prioriser l'attribution des stages en territoires désignés (régions éloignées ou isolées) et dans les territoires non désignés (régions semi-éloignées) lorsque des plages horaires sont disponibles.

3. Actions proposées pour répondre aux recommandations

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont les suivantes :

R1 Que l'on prévoie des cheminements plus flexibles et adaptés aux réalités des étudiantes et aux étudiants.

A- 1.1. A- 1.1. Identifier et mettre en place des assouplissements pour offrir un cheminement plus flexible

Étant donné l'approche-programme de la formation de premier cycle, la flexibilisation du parcours des étudiantes et des étudiants est plus difficile à réaliser puisque les cours doivent être suivis dans un ordre précis afin de respecter cette approche. En effet, il existe des liens étroits entre les différents cours et une progression entre chaque session. Cette structure très cohérente engendre une rigidité dans le parcours et rend difficiles les assouplissements. Les travaux de révision du programme ont notamment pour objectif de prévoir une meilleure flexibilité.

Le mandat du comité de réflexion sera entre autres d'identifier les meilleures modalités d'enseignement pour les différentes activités d'apprentissage de notre programme : prévoir des cheminements à temps partiel, sur quatre ans et demi et cinq ans qui respectent l'approche-programme; revoir les exigences de cours préalables et de cours concomitants pour les diminuer afin de flexibiliser le cheminement et de développer un cours de formation transdisciplinaire qui serait offert chaque session et selon plusieurs modalités (présentiel et distance).

Résultats escomptés :

- Avoir un calendrier plus flexible pour les étudiantes et étudiants désirant faire le programme en plus de quatre années et ainsi faciliter la conciliation études-travail-vie personnelle et l'implication extrascolaire;
- Diminuer l'anxiété en lien avec la rigidité du programme;
- Identifier différentes activités d'enseignement qui pourraient être mises sur pied, dans un but de diversité d'apprentissage.

A- 1.2. A 1.2. Bonifier les activités de remédiation qui peuvent être proposées aux étudiantes et étudiants présentant des difficultés dans leur cheminement.

Au terme de chaque année du programme, l'évaluation du développement des compétences permet d'identifier les étudiantes et les étudiants qui présentent des difficultés. Selon les difficultés identifiées, des moyens de remédiation individualisés sont proposés. Un comité présidé par le directeur ou la directrice de programme détermine les meilleures modalités pour chaque étudiante ou étudiant. Une approche plus systématique est souhaitée. De plus, l'offre d'activités de remédiation en fin de parcours est plus limitée alors qu'il y a des besoins chez un petit nombre d'étudiantes et étudiants. Notre expérience d'accompagnement auprès de professionnelles et professionnels en pratique a permis de constater qu'il serait utile de structurer un programme d'accompagnement individualisé qui permettrait de mobiliser les ressources humaines pour offrir une mesure d'appui à la réussite plus individualisée. Il serait également souhaitable de développer des modalités de reprise de cours en raison d'un échec qui respecte l'approche-programme.

Résultats escomptés :

- Offrir un accompagnement plus individualisé qui cible spécifiquement les difficultés aux étudiantes et étudiants qui en présentent en vue de favoriser leur réussite;
- Diminuer l'anxiété des étudiantes et étudiants reliée aux difficultés dans le cheminement;
- Améliorer le taux de diplomation chez les étudiantes et les étudiants présentant des difficultés de cheminement.

R2 Que l'on s'assure que la durée des activités d'apprentissage en milieu professionnel (stages) est adéquate et répond aux objectifs de formation du programme et aux exigences de l'agrément.

A- 1.3. A-2.1 Revoir la durée des modules d'apprentissage en milieu professionnel (AMP)

Tel que mentionné précédemment des travaux de révision du programme de Pharm. D. ont débuté en janvier 2020. Selon la planification, la nouvelle structure du programme serait en place pour l'admission de la cohorte 2023. Dans cette nouvelle version du programme, la durée et le nombre de modules d'AMP seraient différents. Les modifications sont basées sur les résultats des sondages menés auprès des étudiantes et étudiants, des superviseuses et superviseurs et des diplômées et diplômés.

Résultats escomptés :

- Offrir des activités d'apprentissage en milieu professionnel (AMP) de plus longue durée, facilitant l'intégration des étudiantes et étudiants dans le milieu;
- Permettre une meilleure mobilisation des acquis pendant les modules d'AMP;
- Diminuer l'anxiété des étudiantes et des étudiants associée à la courte période d'adaptation dans un nouveau milieu;
- Faciliter l'évaluation par les chargées et chargés d'enseignement clinique;
- Faciliter le recrutement de milieux de stage.

A- 1.4. A-2.2 Modéliser la répartition des modules d'apprentissage en milieu professionnel (AMP) en fonction des capacités d'accueil de nos milieux partenaires et en adéquation avec les changements dans la structure des modules d'apprentissage en milieu professionnel

Afin d'offrir des modules d'AMP de qualité dans les quatre types de milieux professionnels dans la nouvelle structure proposée, les capacités d'accueil de nos milieux partenaires devront être tenues en compte. Ainsi, la répartition des modules d'AMP dans les quatre années devra tenter d'éviter les juxtapositions des modules aux mêmes périodes pour des années différentes. Par exemple, ne pas mettre les modules d'AMP de première et deuxième année aux mêmes dates, car les capacités d'accueil de nos milieux de stages risquent d'être insuffisantes. Dans le même ordre d'idée, il sera important de déterminer les meilleurs moments pour mettre les modules d'AMP dans l'horaire de chaque session tout en considérant les autres activités de formation du programme. Par exemple, pour la réalisation des modules d'AMP de la première année, la séparation de la cohorte en deux groupes plutôt qu'en trois groupes permettra d'optimiser la capacité d'accueil. La modélisation devra également tenir en compte d'exposer les étudiants et les étudiantes à la pratique en région et maintenir, voire bonifier l'exposition en établissement de santé.

Résultats escomptés :

- Optimiser les dates de réalisation des modules d'AMP en fonction des capacités d'accueil des milieux de stage;
- Améliorer la répartition des autres activités du programme en optimisant les dates de réalisation des modules d'AMP;
- Améliorer la satisfaction des milieux de stage et favoriser leur collaboration;
- Éviter de reporter des modules par manque de milieu.

R3 Que l'on s'assure que la charge de travail correspond au nombre de crédits des activités et qu'elle est répartie adéquatement tout au long du cheminement du programme.

A- 1.5. A-3.1 Optimiser la répartition des cours en cohérence avec les modifications qui seront apportées à la durée des modules d'apprentissage en milieu professionnel (AMP)

La modification de la durée des modules d'AMP nous amène à revoir la structure du programme, la répartition des crédits des autres cours afin d'assurer un équilibre de la charge de travail tout au long du programme. Par exemple, le fait de retirer un module d'AMP à la session d'automne de la troisième année permettra aux étudiantes et étudiants d'avoir uniquement des cours et ainsi, améliorera la charge de travail durant cette session qui est considérée la plus problématique par les étudiants et les étudiantes. Cependant, en allongeant la durée des modules d'AMP en deuxième année du programme, il faut s'assurer de ne pas créer une surcharge de travail pour les étudiantes et étudiants.

Résultats escomptés :

- Équilibrer la charge de travail des étudiantes et des étudiants à chacune des sessions;
- Diminuer le stress des étudiantes et des étudiants en lien avec les périodes de surcharge.

A- 1.6. A-3.2 Effectuer la révision des devis pédagogiques en quantifiant la charge de travail de façon plus juste

Le devis pédagogique est un outil qui a été développé par la Faculté et qui a pour objectif de permettre aux professeures, professeurs, enseignantes et enseignants qui interviennent dans une unité de formation de participer collectivement à la planification des activités : enseignement, apprentissage et évaluation. Dans notre approche-programme, les activités de formation de plusieurs disciplines sont regroupées au sein d'unités qui, parfois, occupent toute une session. Cette forme d'interdisciplinarité interpelle tous les formateurs, à tout moment du parcours de formation du programme. Le devis pédagogique permet d'identifier l'apport de chacune des unités de formation au cheminement de l'étudiant et de l'étudiante, ainsi que la place de chaque discipline et de chaque intervenant et finalement de quantifier et répartir la charge de travail.

Depuis l'implantation programme de doctorat de premier cycle en pharmacie entre 2011 et 2014, plusieurs modifications ont été apportées à la suite des commentaires des étudiantes et étudiants lors de l'appréciation ou l'évaluation des cours. Tel que mentionné précédemment, certaines modifications ont été faites afin d'arrimer l'enseignement avec la pratique de la pharmacie. De plus, la charge de travail associée à certaines activités avait initialement été sous-évaluée. Une révision des devis pédagogiques est donc nécessaire étant donné qu'ils n'ont pas été mis à jour de façon systématique depuis l'implantation du programme. Pour ce faire, la direction de programme organisera des rencontres de travail où les enseignantes et enseignants impliqués dans les unités de formation seront conviés. Les devis pédagogiques révisés seront présentés aux membres du comité d'évaluation continue du programme puis pour adoption par le comité de programme.

Résultats escomptés :

- Avoir des devis pédagogiques révisés et actualisés;
- Objectiver et mieux répartir la charge de travail à l'intérieur d'un cours et à l'intérieur d'une session;
- Réduire le nombre d'activités (travaux, heures d'enseignement) si la charge de travail n'est pas en adéquation avec le nombre de crédits.

R4 Que l'on s'assure qu'au terme de leur formation, tous les étudiants et les étudiantes ont été initiés aux enjeux liés au développement durable et aux questions interculturelles et internationales.

Certaines activités d'enseignement abordent les enjeux liés au développement durable et les questions interculturelles. Certaines discussions éthiques abordent la diversité culturelle et ses enjeux. Le module d'AMP en milieu connexe permet à certains étudiantes et étudiants d'être initiés aux enjeux interculturels et internationaux. Toutefois, un échantillonnage de ce qui est fait pour les deux thématiques et une bonification au besoin sont souhaitables.

A- 1.7. A-4.1. Identifier les activités d'enseignement du programme qui permettent aux étudiants d'être initiés aux enjeux liés au développement durable et aux questions interculturelles et internationales

Nous dresserons un inventaire des activités offertes au Pharm. D. qui initient les étudiantes et étudiants aux enjeux liés au développement durable et aux questions interculturelles et internationales. La direction, en collaboration avec les responsables de cours, formalisera ces enjeux et ces questions dans les objectifs des cours et du programme.

Résultats escomptés :

- Mieux connaître les activités du programme qui initient aux enjeux liés au développement durable et aux questions interculturelles et internationales.

A- 1.8. A-4.2 Sensibiliser les enseignants aux enjeux liés au développement durable et aux questions interculturelles et internationales

La direction de programme présentera à l'ensemble du corps enseignant le portrait réalisé des activités initiant aux enjeux liés au développement durable et aux questions interculturelles et internationales. Une formation sera offerte aux enseignants portant sur les enjeux de ces thématiques propres à notre programme.

Résultats escomptés :

- Améliorer les connaissances des enseignants afin de formaliser les objectifs obligatoires de premier cycle en lien avec ces thématiques dans les plans des cours et les objectifs du programme.

A-4.3 Bonifier les enseignements dans le programme abordant les enjeux liés au développement durable et aux questions interculturelles et internationales

Une fois la cartographie des activités reliées au développement durable et aux questions interculturelles et internationales réalisée, des recommandations visant l'ajout de nouvelles activités à l'intérieur de certains cours obligatoires seront faites au CECP. La santé durable étant au cœur des priorités de l'Université Laval, elle sera incluse dans les changements anticipés.

Résultats escomptés :

- Améliorer les activités du programme qui permettent d'initier nos étudiantes et étudiants aux enjeux liés au développement durable et aux questions interculturelles et internationales;
- Engager les étudiants et étudiantes dans des actions favorisant le concept de santé durable tant pour leurs patients que pour eux;
- Intégrer des activités en s'assurant de la cohérence de l'ensemble de ces activités et de leur valeur ajoutée (pertinence et couverture large des enjeux liés au développement durable et aux questions interculturelles et internationales).

R5 Que l'on révise les activités de « rendre compte » à la lumière des commentaires des étudiantes et étudiants et des personnes diplômées du programme.

Le rendre compte est une activité d'évaluation qui permet à l'étudiante ou à l'étudiant de démontrer à la fin de chacune des années du programme qu'il ou qu'elle a atteint le degré d'acquisition des compétences attendu et qu'il est capable de développer les qualités professionnelles requises (postures). L'étudiant ou l'étudiante doit d'abord élaborer son dossier de réussite à partir de preuves obligatoires comme les co-évaluations, évaluations certificatives des modules d'AMP. Puis, il ou elle doit réaliser une présentation orale de son dossier. Afin de familiariser l'étudiant ou l'étudiante à cette activité d'évaluation, à la fin de la première année, l'étudiant ou l'étudiante présente son dossier à un chargé ou une chargée d'enseignement occupant les fonctions de responsable d'encadrement d'étudiantes et d'étudiants. Par la suite, il y aura une certaine progression. À la fin de la deuxième année, la présentation se fait devant un comité composé d'un enseignant ou d'une enseignante et d'une étudiante ou d'un étudiant de la maîtrise en pharmacothérapie avancée. À la fin de la troisième année, seule la version écrite est évaluée par un chargé ou une chargée d'enseignement. La présentation orale aura lieu seulement pour les étudiantes ou les étudiants dont le dossier écrit n'est pas suffisamment convaincant. À la fin de la quatrième année, la présentation se fait devant un comité composé d'un enseignant ou d'une enseignante et d'une pharmacienne ou d'un pharmacien pratiquant en milieu communautaire ou en établissement de santé. Ceux-ci attesteront que l'étudiant ou l'étudiante aura atteint ou non le niveau compétent de chacune des compétences.

Considérant le stress généré par ce type d'évaluation. Un travail a été fait avec l'intervenant de proximité de la Faculté de pharmacie afin d'identifier les causes de ce stress ainsi que des moyens qui pourraient atténuer cet état. La préparation que nécessite cette évaluation a été identifiée comme une des causes les plus importantes de stress. Afin de mieux outiller les étudiants et les étudiantes, différentes actions sont prévues.

A- 1.9. A-5.1. Produire une vidéo présentant des témoignages d'étudiantes et d'étudiants ayant déjà réalisé un ou des rendre-comptes.

Ces vidéos serviront à démystifier le rendre compte et proposer des trucs aux étudiants et étudiantes qui débutent le programme.

Résultats escomptés :

- Avoir une meilleure compréhension de l'activité rendre compte par les étudiantes et les étudiants;
- Diminuer le stress des étudiantes ou des étudiants généré par l'inconnu.

A- 1.10. A-5.2. Diversifier les mesures d'accompagnement et de soutien à la préparation du rendre compte

Le rendre compte est une activité d'évaluation qui a lieu à la session d'été pour les phases 1, 2, 3 et à la session d'hiver pour la phase 4. Les consignes détaillées en lien avec cette activité sont présentées quelques mois précédant l'évaluation. Bien que des consignes écrites soient disponibles en tout temps sur le site d'information du programme, les étudiantes et les étudiants peuvent parfois rencontrer des difficultés à comprendre ce qui est attendu. L'expérience d'enseignement durant la pandémie nous a démontré que de produire des présentations narrées est un moyen simple de fournir des explications et de les rendre disponibles facilement. Des capsules narrées pour mieux expliquer les niveaux attendus de développement des compétences et les attentes pour le rendre compte seraient utiles.

Nous souhaitons offrir plus d'opportunités pour que les étudiantes et étudiants puissent poser leurs questions et être accompagnés dans la préparation de leur rendre compte. Dans les dernières années, les responsables des activités rendre compte faisaient une présentation en classe et étaient disponibles par la suite pour rencontrer les étudiantes et étudiants sur rendez-vous ou pour leur répondre via courriel. En

diversifiant les opportunités, nous croyons être en mesure de rejoindre un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants. Nous prévoyons inclure dans l'horaire une période fixe où la personne responsable du rendre compte est en classe (en présence ou virtuellement) pour répondre aux questions. De plus, la personne responsable du rendre compte se rendra disponible dans le hall du CIFSS pour du « sans rendez-vous » dans les semaines précédant l'évaluation du rendre compte.

Notre expérience des dix dernières années a démontré que, lorsque des étudiantes ou étudiants présentent des difficultés à l'activité rendre compte, ces difficultés coexistent fréquemment avec des enjeux personnels, familiaux ou de santé, entre autres. Il est difficile pour l'équipe de direction de programme d'offrir l'accompagnement nécessaire dans ces situations. L'expérience de l'année 2021-2022 où un intervenant de proximité était disponible pour accompagner les étudiantes et étudiants de façon complémentaire a démontré que cet accompagnement avait une grande valeur ajoutée.

Résultats escomptés :

- Rendre disponibles des capsules narrées expliquant le degré attendu de la phase plus tôt dans l'année académique;
- Augmenter les périodes où les étudiants et les étudiantes pourront poser leurs questions aux responsables du rendre compte;
- Offrir un meilleur accompagnement lors de la préparation du dossier de réussite;
- Diminuer le nombre d'étudiantes et étudiants qui doivent refaire leur dossier de réussite ou de la présentation orale;
- Diminuer le stress des étudiants ou des étudiantes;
- Poursuivre la collaboration avec l'intervenant de proximité qui offre un support complémentaire aux étudiantes et étudiants;
- Encourager les activités de parrainage organisées par l'association étudiante.

4. Actions proposées pour répondre aux suggestions

Afin de répondre à chacune des suggestions [S] du CIEP, les actions suivantes sont proposées [AS] :

S1 Que l'on effectue une analyse et un suivi du processus de sélection des candidates et des candidats.

AS-1.1. Analyser les critères d'admission en fonction de la réussite dans le programme et de la rétention des étudiantes et des étudiants

Notre programme est à la recherche d'étudiantes et d'étudiants qui ont non seulement des compétences académiques, mais aussi des qualités personnelles et professionnelles nécessaires pour leur permettre de réussir dans leur profession. Le test CASPer a été inclus dans les critères d'admission afin de répondre à ce besoin de diversité dans nos cohortes. Afin d'évaluer la diversité des candidats admis, des simulations seront faites à partir de la liste d'excellence des étudiantes et des étudiants réellement admis avec les critères d'admission actuels en comparaison avec des listes d'excellence comprenant seulement la cote de rendement collégial pour les candidats collégiens et comprenant la cote de rendement universitaire et le questionnaire autobiographique pour les candidats provenant de l'université. Présentement, les différents critères d'admission sont la cote de rendement collégial ou universitaire, le résultat du questionnaire autobiographique et le résultat au test CASPer. Ces critères seront également étudiés en fonction de l'évolution académique des étudiantes et des étudiants dans le programme et également en fonction de la rétention de ces derniers. La rétention, les résultats obtenus dans les différents cours, les résultats obtenus dans les modules d'AMP, les difficultés notées pendant les modules d'AMP, les difficultés rencontrées lors du rendre compte, les remédiations, entre autres, seront mises en corrélation avec les critères d'admission, et ce pour les différentes catégories de candidats (provenant du collège et de

l'université ayant ou non diplômé).

Résultats escomptés :

- Avoir des critères d'admission en adéquation avec l'atteinte des compétences du programme;
- Avoir des critères d'admission en adéquation avec la rétention des étudiantes et des étudiants dans le programme;
- Avoir une meilleure connaissance de l'impact de l'utilisation du test CASPer sur la réussite des étudiants et des étudiantes dans le programme;
- Avoir une meilleure connaissance de l'impact de l'utilisation du test CASPer sur la diversité des candidats et des candidates admis dans le programme.

S2 Que l'on évalue les besoins de formation en méthodologie de la recherche et que l'on s'assure que les cours du programme y répondent.

AS-2.1. Ajouter un cours portant sur la méthodologie de la recherche plus tôt dans le cheminement du programme de doctorat de premier cycle en pharmacie.

Dans le cheminement des cohortes admises avant 2020, le cours PHA-3011 Les références scientifiques avait lieu à la session d'été de la troisième année du programme, donc à la fin de la troisième année. À la suite des évaluations de cours et aux commentaires des étudiantes et étudiants, le comité de programme avait proposé une modification au cheminement avec la création d'un nouveau cours qui a lieu à la session d'été de la première année du programme: *PHA-1035 Épidémiologie appliquée aux sciences pharmaceutiques*. Ce nouveau cheminement est en vigueur depuis la cohorte 2020.

Ce cours d'introduction présente les concepts et les méthodes utilisés en épidémiologie, en vue de permettre la réalisation de calculs statistiques simples et l'évaluation critique d'études épidémiologiques.

Résultats escomptés :

- Avoir une meilleure formation des étudiantes et étudiants en méthodologie de la recherche, incluant l'analyse critique de la littérature scientifique.

AS-2.2. Organiser des activités d'éveil à la recherche

Afin de mieux outiller les étudiantes et étudiants qui souhaiteraient collaborer à des projets de recherche durant les études et dans le but de les intéresser à la recherche, il est proposé d'organiser des activités ponctuelles qui seraient offertes de façon récurrente, et ce en collaboration avec l'association générale étudiante en pharmacie. Ces activités, sous forme d'ateliers midi, seraient offertes à tous les étudiantes et étudiants souhaitent y participer.

Résultats escomptés :

- Améliorer la promotion de la recherche au premier cycle;
- Augmenter le nombre d'inscriptions des étudiantes et des étudiants de premier cycle aux études supérieures.

5. Échéancier

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R1 -Que l'on prévoie des cheminements plus flexibles et adaptés aux réalités des étudiantes et aux étudiants.						
A-1.1	A- 1.11. Identifier et mettre en place des assouplissements pour offrir un cheminement plus flexible	A-2022 et en continu	Direction facultaire Direction de programme	<input type="checkbox"/>		RÉSERVÉ AU CISPAD
A-1.2	Bonifier les activités de remédiation qui peuvent être proposées aux étudiantes et étudiants présentant des difficultés dans leur cheminement	H-2023	Direction de programme	<input type="checkbox"/>		RÉSERVÉ AU CISPAD
R2 -Que l'on s'assure que la durée des activités d'apprentissage en milieu professionnel (stages) est adéquate et répond aux objectifs de formation du programme et aux exigences de l'agrément.						
A-2.1	Revoir la durée des modules d'apprentissage en milieu professionnel (AMP)	H-2023	Direction de programme CECP Comité de programme	<input type="checkbox"/>		RÉSERVÉ AU CISPAD
A-2.2	Modéliser la répartition des modules d'AMP en fonction des capacités d'accueil de nos milieux partenaires et en adéquation avec les changements dans la structure des modules d'apprentissage en milieu professionnel	H-2023	Direction de programme Équipe de gestion des modules d'AMP	<input type="checkbox"/>		RÉSERVÉ AU CISPAD
R3 -Que l'on s'assure que la charge de travail correspond au nombre de crédits des activités et qu'elle est répartie adéquatement tout au long du cheminement du programme.						
A-3.1	Optimiser la répartition des cours en cohérence avec les modifications qui seront apportées à la durée des modules d'AMP	A-2022	Direction de programme CECP Comité de programme	<input type="checkbox"/>		RÉSERVÉ AU CISPAD
A-3.2	Effectuer la révision des devis pédagogiques en quantifiant la charge de travail de façon plus juste	Déc 2023 (Phase 1) Déc 2024 (Phase 2) Déc 2025 (Phase 3)	Direction facultaire Direction de programme Personnel enseignant responsable	<input type="checkbox"/>		RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
		Déc 2026 (Phase 4)				
R4 -Que l'on s'assure qu'au terme de leur formation, tous les étudiants et les étudiantes ont été initiés aux enjeux reliés au développement durable et aux questions interculturelles et internationales.						
A-4.1	Identifier les activités d'enseignement du programme qui permettent aux étudiantes et étudiants d'être initiés aux enjeux reliés au développement durable et aux questions interculturelles et internationales	A-2022	Direction de programme Personnel enseignant responsable			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-4.2	Sensibiliser les enseignants aux enjeux reliés au développement durable et aux questions interculturelles et internationales	A-2022 En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-4.3	Bonifier les enseignements dans le programme abordant les enjeux liés au développement durable et aux questions interculturelles et internationales	Déc-2024 En continu	Direction facultaire Direction de programme Personnel enseignant responsable			RÉSERVÉ AU CISPAD
R5 -Que l'on révise les activités de « rendre compte » à la lumière des commentaires des étudiantes et étudiants et des personnes diplômées du programme.						
A-5.1	Produire une vidéo présentant des témoignages d'étudiantes et d'étudiants ayant réalisé un ou des rendre comptes.	A-2022	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-5.2	Diversifier les mesures d'accompagnement et de soutien à la préparation du rendre compte	E-2022	Direction facultaire Direction de programme Personnel enseignant responsable			RÉSERVÉ AU CISPAD
S1 -Que l'on effectue une analyse et un suivi du processus de sélection des candidates et des candidats.						
AS-1.1	Analyser nos critères d'admission en fonction de la réussite dans le programme et de la rétention des étudiantes et des étudiants	A- 2023	Comité d'admission			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
S2 -Que l'on évalue les besoins de formation en méthodologie de la recherche et que l'on s'assure que les cours du programme y répondent.						
AS-2.1	Ajouter un cours portant sur la méthodologie de la recherche plus tôt dans le cheminement du programme de doctorat de premier cycle en pharmacie	E-2022	Direction facultaire Direction de programme Personnel enseignant responsable	<input type="checkbox"/>		RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-2.2	Organiser des activités d'éveil à la recherche	A-2023	Direction facultaire Direction de programme Personnel enseignant responsable	<input type="checkbox"/>		RÉSERVÉ AU CISPAD

6. Remerciements

La doyenne de la Faculté de pharmacie remercie sincèrement toutes les personnes impliquées dans la préparation de ce plan d'action, Mme Chantale Simard, l'actuelle directrice du programme de doctorat de premier cycle en pharmacie, Mme Marie-Claude Boivin, adjointe à la direction de programme et Mme Julie Méthot, vice-doyenne aux études de premier cycle, aux affaires étudiantes et professionnelles. Un merci particulier à Mme Karine Cloutier, directrice du programme et Mme Marie-France Demers, responsable facultaire des études de premier cycle qui étaient en poste au moment de la mise en place du processus d'évaluation du programme. Finalement, la doyenne souhaite remercier les membres du Comité d'évaluation continue du programme pour leur engagement et l'excellence de leur travail.

La doyenne de la Faculté remercie chaleureusement les membres du CIEP et l'équipe du Bureau de la qualité des programmes (BQP) et du VREA pour leur soutien tout au long du processus d'évaluation.

Anne Dionne
Doyenne
Faculté de pharmacie